

Procès-verbal du Conseil Municipal

L'an deux-mille-vingt-trois, le 3 avril, à 21h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 28 mars 2023, sous la Présidence de Madame Cécile HOUYAU, Maire.

Présents : MM. ALLARD – BOURGES – BACHELIER – BONIS – ESCUDERO – HOUYAU – PALAZOT – TASSART

Procurations : M. DELOUHANS à Mme BOURGES – Mme ERNST à Mme HOUYAU

Secrétaire : Dominique BOURGES

Quorum : 10 conseillers présents ou représentés sur 10

La présidente de séance Cécile HOUYAU constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2023
- Affectation résultats 2022
- Vote des taux 2023
- Vote des subventions
- Vote du budget communal 2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Considérant que le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, le conseil municipal, l'approuve à l'unanimité.

AFFECTATION RÉSULTAT 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget 2023 le résultat de fonctionnement 2022, d'un montant de 165 984,56 € comme suit :

- R 002 (section de fonctionnement)	15 984,56 €
- R 1068 (section d'investissement)	150 000,00 €

VOTE DES TAUX 2022

Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2023 les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,04 %

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les subventions suivantes :

A.A.P.P.M.A. « La Truite de l'Aravo »	500 €
Assoc Communale de Chasse Agréée	250 €
Ski Club La Quillane	150 €
Cerdagne Rando	150 €
Assoc. Protection Patrimoine et Mémoire Collective Vallée du Carol	150 €
Assoc. Protection Animal Cerdagne Capcir	150 €
Football Club Cerdagne Capcir	150 €
Rugby Athletic Cerdagne Capcir XV	150 €
Association à Domicile en Milieu Rural	150 €
Club de Glace	150 €
Souvenir Français	150 €
Assoc. Chemin Faisant	150 €
Futsal	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300 €
Rid'in K-roll	150 €
Assoc. Maîtres chien avalanche	150 €
Carole en musique	150 €
Collège Cerdanya	150 €
Autour des aiguilles	150 €
Ski Club Porte Puymorens	1000 €

VOTE DES SUBVENTIONS

- À 9 voix POUR (M. PALAZOT ne participe pas au vote), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association « ALASCA ».
- À 9 voix POUR (Mme BONIS ne participe pas au vote), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 700 € à l'association « BOUGE EN VALLÉE DU CAROL ».

VOTE BUDGET 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget 2023 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	B.P. 2023	RECETTES	B.P. 2023
Charges à caractère général	224 000 €	Impôts et taxes	493 000 €
Charges de personnel	330 000 €	Dotations et participations	101 500 €
Charges de gestion	163 000 €	Produits de gestion	247 000 €
Autres charges	17 000 €	Autres produits	70 000 €
Intérêts emprunts	80 000 €		
Dépenses imprévues	13 485 €		
Dépenses de fonctionnement de l'année	827 485 €	Recettes de fonctionnement de l'année	911 500 €
Virement à la section d'investissement	100 000 €	Résultat reporté 2022	15 985 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	927 485 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	927 485 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	B.P. 2023	RECETTES	B.P. 2023
Capital d'emprunts	138 802 €	Virement de la section de fonctionnement	100 000 €
Dépenses courantes d'investissement	68 000 €	Recettes non affectées	54 000 €
Opérations 2023	494 700 €	Subventions affectées	340 310 €
		Ventes	44 880 €
Dépenses d'investissement de l'année	701 502 €	Recettes d'investissement de l'année	439 190 €
		Affectation résultat fonctionnement 2022	150 000 €
		Résultat reporté 2022	12 312 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	701 502 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	701 502 €

Séance levée à 22h30.

La secrétaire,

La Présidente,



Dominique BOURGES.



Cécile HOUYAU.